17 Annexe IV – Licences

Perméable vers le haut et le bas. L'organisateur peut proposer des épreuves jumelées.

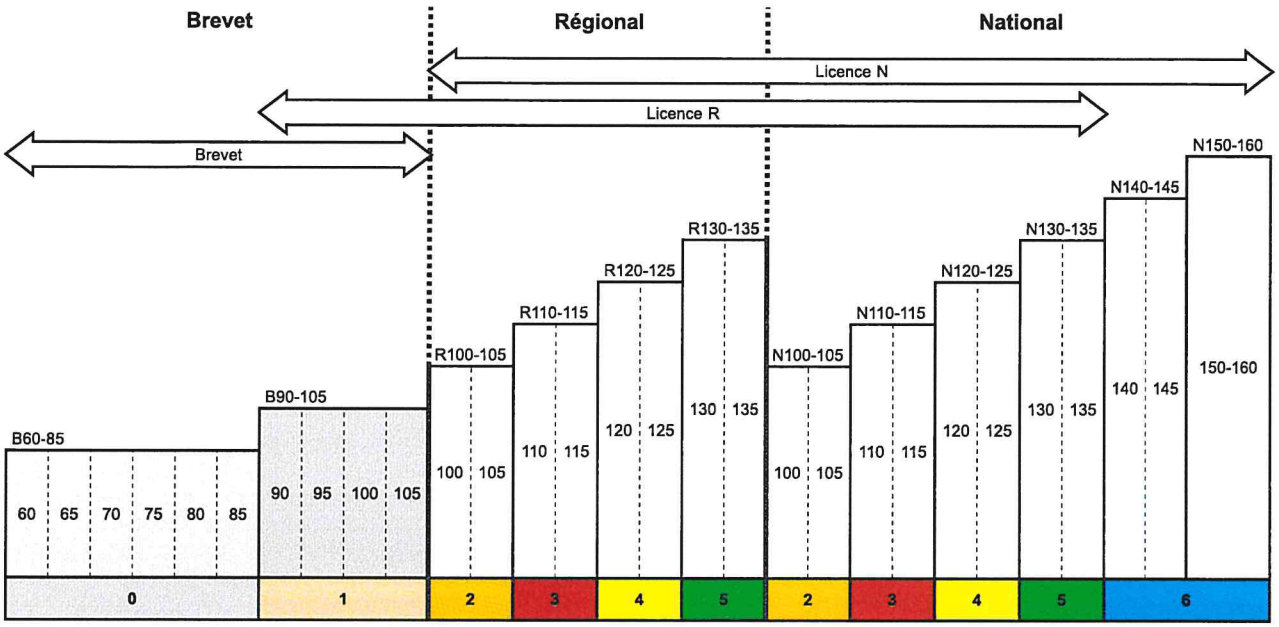

0	Épreuve pour cavaliers B exclusivement
1	Possibilité de jumeler les épreuves B/R Pas de limite de points SoP pour les chevaux de 4 et 5 ans
2	Possibilité de jumeler les épreuves R/N Pas de limite de points SoP pour les chevaux de 4 et 5 ans
3	Possibilité de jumeler les épreuves R/N Pas de limite de points SoP pour les chevaux de 4, 5 et 6 ans
4	Possibilité de jumeler les épreuves R/N Pas de limite de points SoP pour les chevaux de 5 et 6 ans
5	Possibilité de jumeler les épreuves R/N
6	Épreuves pour les cavaliers N exclusivement

Après avoir réussi l'examen de licence, il est possible durant une année à partir de la date de la réussite de l'examen de licence de prendre le départ dans des épreuves dès le degré B/R90 et plus haut et ceci sans aucune restriction de la somme des points vers le haut.